L'ABEILLE.

CONDITIONS :

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement n'en ait fait connaître son intention, par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion; et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de douze lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées aux Editeurs doivent être affranchies; sinon le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR VICKSBURGH, NATCHEZ, *et les Ports Intermédiaires.*

Le bate au à vapeur **FELICIANA,** cap. Edgerton, sera à la Levée, Mercredi 15 du courant, prêt à recevoir du fret pour les lieux ci-dessus, et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou bien à

FOSTER & HUTTON.

☞ Le *FELICIANA* fera régulièrement les voyages entre la Nlle. Orléans et les ports ci-dessus, et s'arrêtera aux postes intermédiaires pour y prendre du fret ou des passagers. 2 nov

---

Pour le Bayou Sarah, Bâton-Rouge, Plaquemines et les ports intermédiaires,

Le superbe bateau-à-vapeur à basse pression **COLUMBIA,** Capt. MUMFORD, fera régulièrement les voyages (comme paquebot) entre cette ville et les endroits ci-dessus désignés. Il partira d'ici pour le Bayou-Sarah, tous les dimanches, à 10 heures du matin, et à son retour, il partira du Bayou-Sarah pour la Nlle-Orléans tous les mercredis, à la même heure.—Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à

C. BYRNE.

2 nov

Pour le Bayou Tunica, le Bayou-Sarah, la Fausse Rivière, Bâton-Rouge et tous les ports intermédiaires.

Le bateau-à-vapeur **COOSA,** Cap. O. P. CAINE, fera régulièrement les voyages (comme paquebot) entre cette ville et les endroits ci-dessus désignés. Il partira d'ici tous les mercredis, à 10 heures du matin; et du Bayou-Sarah, tous les dimanches, à 8 heures du matin.—Pour fret ou passage s'adresser à bord.

2 nov.

ENCORE POUR QUELQUES JOURS.

M. COPS s'empresse de remercier bien sincèrement les dames et messieurs de la Nlle. Orléans, des encouragemens qu'il a trouvés dans cette ville. Il profite de la même occasion pour les informer que, à la demande d'un grand nombre de citoyens respectables, qui désirent amener leurs familles à cette exhibition, elle restera encore ouverte pendant peu de temps, à l'encoignure des rues Conti et de la Levée. Cet établissement renferme un énorme Anaconda, un superbe cobra d'Orient, le grand boa-constricteur, un hipabieca de Siam, plusieurs caméléons, un vrai échneumon, le premier qui ait été importé en Amérique, et la tête d'un chef de la Nouvelle-Zélande, bien conservée et superbement tatouée. 8 mars.—18

DERNIERE SEMAINE.

Le public est respectueusement informé que Messrs. Purdy, Macomber, Carley & Birchard feront positivement la clôture de leur

MENAGERIE de 75 Animaux vivants,

qui est maintenant ouverte à l'encoignure des rues d'Orléans et Royale, près du Théâtre d'Orléans, CETTE SEMAINE. Le prix d'entrée est réduit à quatre escalins. 14 mars

---

Café de Paris.

LES soussignés annoncent respectueusement au public et à leurs amis en particulier qu'ils sont possesseurs de la Salle de Bal attenante de leur café, encoignure des rues d'Orléans et Bourbon; qu'ils entreprendront toute espèce de DINERS soit particuliers, soit de corps, et qu'ils s'efforceront par leur promptitude et leur soin à mériter l'encouragement public.

CHAPUS & ANDRÉ.

16 mars—3

Café Tricolore.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux habitués de cet Etablissement et à Mrs. les habitants de la campagne, qu'ils ont ouvert un RESTAURANT, dans ce café, rue d'Orléans, vis-à-vis le Théâtre, en outre de la Table d'hôte qu'ils tiennent au premier étage, et qui sera servie à 3 heures au quart précises. Le service de la table ne laissera rien à désirer pour la propreté et la délicatesse des mets.

On trouvera toujours à la buvette, des bavaroises au lait et du vin chaud. Les dames qui assistent au spectacle pourront faire demander au dit établissement toute espèce de rafraichissements; elles seront servies avec diligence et ponctualité.

Ils ont aussi des salons particuliers.

10 février PLUMARD & CHERI.

MAGASIN DE VETEMENS.

Rue de Chartres, No. 14. près de la rue du Canal.

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages de Philadelphie, et offre à vendre, un nouvel assortiment d'habillemens faits, tels que habits de drap superfin bleu, noir et d'autres couleurs; redingotes et vestes do. do. do. do. do.; pantalons de casimir superfin bleu, noir, *drab* et olivé; id. de drap do. do. do.; gilets de dessous de velours superfin bleu et noir; id. de Valence et de Marseille. Capotes à la Louis-Philippe, manteaux d'homme en beau Camblet et en Drap; id. de femme do. do. et en mérinos; cassettes de fantaisie pour le voyage; parapluies, bois de cuir &c.; cravates, mouchoirs, gants, bretelles, &c. Aussi, un assortiment de bottes, souliers, brodequins, escarpins de femme, &c. Tous ces objets ont été choisis expressément pour la vente au détail, et seront vendus à très-bon compte. PHINEAS CLARKE.

Aussi: cols à la Bourmont, récemment reçus de Paris, 30 douz. de cet article, propres à ce marché et particulièrement à ceux du Mexique, à vendre au magasin ci-dessus. 28 jan.

CORDE D'EMBALLAGE.—110 rouleaux corde d'emballage de Kentucky, en débarquement du bateau-à-vapeur Huntress, à vendre par *STETSON & AVERY,*

27 jan. Rue du Camp, No. 27.

TABAC à priser de Woodward.—Le soussigné a constamment en vente du Tabac Macouba, rappé, et du Tabac écossais qu'il reçoit directement de la manufacture.

B. REES,

17 février No. 10, rue de Chartres.

MOUCHOIRS de Madras—2 malles reçues par le brick William Henry, et 4 dito en magasin, superbes madras, à vendre par

WILLIAM G. HEWES,

Factor No. 9, rue du Canal.

Les soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Zélie venant de Bourdeaux,

10 paniers de 60 bouteilles vin de Madère,
20 caisses de 12 do. vin rouge,
10 do. de 12 do. blanc d'anis.

1er février HERRET & CHARBONNET.

Pour Louisville, Cincinnati et Pittsbourg.

Le bateau-à-vapeur fin marcheur, **HURON,** capitaine O. Maynard, ayant la majeur partie de son chargement engagée, et allant à bord, partira sous peu. Pour quelques tonneaux de frêt ou pour passage, ayant de beaux imménagemens, tant dans le chambre que sur le pont, s'adresser à bord, ou à

P. M. TOURNÉ.

14 mars rue de la Nlle. Levée, No. 13

POUR BOSTON.

Le beau brick fin voilier, doublé en cuivre, **FLOYD,** capitaine Dennett, ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira sous peu, pour la balance du fret, ou passage, s'adresser à bord, ou à

17 mars. STETSON & AVERY.

A FRETER—Le beau brick **CONGRESS,** capitaine Dixey. S'adresser à

W. G. HEWES,

12 mars. rue du Camp, no. 9.

POUR NEW-YORK.

Le superbe brick **HENRY,** capit. STINSON, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emmenagemens, s'adresser à bord, ou à

10 mars. J. W. ZACHARIE & co.

DEMANDE.—On demande un bon bâtiment capable de prendre 900 balles pour un des ports du nord. S'adresser à

W. G. HEWES,

10 mars. Rue du Camp, no. 9.

LES GOELETTES

ALIGATOR et **EUGENIE**

feront régulièrement, chaque semaine, le voyage du Bassin à Madisonville et Covington, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

LEFEBVRE & DUREL.

9 mars—3 au Bassin.

POUR CHARLESTON,

On a besoin de l'équivalent de 3 à 400 barils, pour compléter le chargement d'une goëlette fine voilière. S'adresser à

STETSON & AVERY,

8 mars No. 27, rue du Camp

POUR NEW-YORK.

Le beau brick **GOVERNOR KING,** capitaine J. Kelly, du port de 207 tonneaux et pouvant charger environ 400 boucauts de sucre. Pour fret, s'adresser au capitaine à bord, ou bien à

1 mars. J. W. ZACHARIE & Co.

ON DEMANDE un bâtiment de première classe, du port d'environ 1000 balles, pour un port d'Europe. S'adresser à

26 fév THEOD. NICOLET & Co.

A FRETER,

Un superbe brick du port de 150 tonneaux, doublé en cuivre et pouvant recevoir un chargement dans quelques jours. S'adresser à STETSON & AVERY.

12 fév 27, rue du Camp

ON DEMANDE un bon bâtiment pouvant porter de 400 à 425 bts. de sucre et mélasse, pour un port du nord. S'adresser à (11 fév) THEOD. NICOLET & Co.

A VENDRE.

UN TERRAIN d'un arpent et demi, bien clos, et sur lequel se trouvent les bâtisses ci-désignées: une maison de maître, composée de cinq appartemens, et d'une galerie sur le devant; une cuisine et un grand four de boulanger; un pigeonnier bien garni, et une écurie. Plus, une petite maison située sur un coin du terrain, composée de deux appartemens, et d'une salle de billard, avec le billard et tous les accessoires.

Une petite MAISON à un autre angle du terrain, dans laquelle il y a un cabaret tout garni, un jardin attenant, et un poulailler; les meubles, vaisselle, chaudières &c. qui se trouvent sur cette dernière; et 160 bouteilles vides; cette maison est convenable pour tenir une auberge.

Pour le prix et les conditions, s'adresser aux propriétaires, soussignés, demeurant à 11 lieues de la Nouvelle-Orléans.

N. B. Le dit terrain n'est pas sujet aux éboulis et n'empiète point sur le chemin; mais dans le cas où, par la suite, il surviendrait des éboulis, l'acquéreur aura le privilège de reculer ses bornes, jusqu'à la *profondeur* de 40 arpens.

JN. LS. LEAURAND & Fils.

17 mars—4

NOUVEAU BAZAR DE PARFUMS,

RUE ROYALE N°. 243.

(ENTRE SAINTE-ANNE ET DUMAINE.)

L. Choisne, Parfumeur,

DE retour de France par le Bolivar, a l'honneur d'informer le public qu'il a apporté avec lui un assortiment de *PARFUMERIE* superfine en tous genres; entr'autres articles nouveaux, on trouvera dans son magasin: l'eau des Alpes (tonique) par Bourbonne & Maurin; l'extrait de Jasmin, le Caprice de Valerie, l'Ambroisie; le miel d'Angleterre, l'extrait de muguet, de Reséda de Chipre, &c. &c.; tous parfums recherchés et qui se recommandent d'eux-mêmes par tout ce qu'ils réunissent d'agréable; le miel anti-scorbutique; le superbe rouge aux fleurs de Saffore de l'Inde; le beau rouge-vert d'Athènes; rouge de Castric, &c.

Un très-grand assortiment de peignes très-fins découpés, gravés, estampés et de la dernière mode; brosses à dents fines et de tous genres pour habit, à barbe, à ongles, à peigne, &c.—jarretières, bretelles, très-jolies bourses nouvelles; cols brodés; robes de bals brodées; des cornes de chasse montées en argent.

☞ Le susnommé ne pouvant, à cause du nombre beaucoup trop considérable d'articles de Parfumeries, contenus dans son magasin, en faire ici l'énumération, remettra aux personnes qui l'honoreront de leur confiance un catalogue de toutes ses parfumeries.

SEUL DÉPOT DU

PARAGUAY-ROUX.

SPÉCIFIQUE CONTRE LES MAUX DE DENTS.

L. CHOISNE, toujours dépositaire du précieux odontolgique de Mrs. Roux & Chais, sans croire utile de rappeler ici les vertus incontestables du Paraguay-Roux que tant d'heureux effets ont mieux fait connaître que tous les éloges dont ont retenti les journaux, juge nécessaire aujourd'hui d'avertir le public, que, comme seul dépositaire du Paraguay-Roux, il ne garantira l'efficacité de ce remède qu'autant que les flacons, non seulement sortiront de son magasin, mais encore seront revêtus du nom de L. CHOISNE DEPOSITAIRE. En conséquence, il prie les personnes qui se sont déjà servies du Paraguay-Roux, ainsi que celles qui pourront en avoir besoin de ne pas le confondre avec l'élexir du Paraguay, le baume de Paraguay et une foule de semblables compositions honteuses que chaque jour voit prôner et qui n'ont rien de commun avec le Paraguay-Roux, de Roux et Chais dont le dépôt se trouve chez le sus-nommé, rue Royale No. 243, entre les rues Ste.-Anne et Dumaine.

23 nov—6m

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR DU PREMIER DISTRICT JUDICIAIRE.—*Daniel Cross* contre *ses créanciers.* Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable Daniel Cross, ait lieu en l'étude de Carlin Pollock, ce jourd'hui, 23 du courant, à 10 heures du matin, à l'effet de prendre en considération le [illegible] dit insolvable. En attendant, toutes poursuites contre la personne et les propriétés dudit Daniel Cross sont suspendues, la cession des propriétés dudit insolvable ayant été acceptée par la cour pour le bienfait de ses créanciers. Par ordre de l'hon. Joshua Lewis, juge de la dite cour.

JOHN L. LEWIS, Greffier.

Bureau du Greffier, 7 mars 1831.

10 mars—6t 2ps.

TRAITES sur New-York et Boston, à vendre par

THEO. NICOLET & Co.

THOMSON & GRANT, rue de la Levée, no. 39, offrent à vendre:

200 sacs café Havane, première qualité.
250 caisses chocolat apprêté, et nos. 1 et 2.
75 do. moutarde, bouteilles d'une liv. ½ et ¼.
35 do. thé Hyson Skin et Impérial.
10 caisses fromage en forme d'ananas.
200 fréquins beurre de Goshen, choix.
20 milliers cigarres de la Havane.
45 pipes et demi-pipe eau-de-vie Cognac, *Seignette* et *Dupuy.*
23 pipes genièvre Hollande supérieur, *Hourglass,* et *Swan.*
18 bques. et demi bl. whiskey Irlande.
120 quarts bque. vin blanc Marseille.
60 quarts bque. Malaga sec.
45 pipes et quarts bque. Ténériffe L. P.
80 do. demi do., et quarts bque. vin de Canarie, *Bogswell.*
5 do. et quarts bque. vin Catalogne.
120 do. demi do. et quarts bque. vin de Pico, ayant droit à la remise des droits.
20 quarts bque. vieux *Sherry wine,* supérieur.
20 pipes, demi do. quarts bque., et barillets vin Madère.
120 bls. *ale* de Mounsey.
55 bls. cidre de New-York.
50 bques. huile de baleine clarifiée, d'hiver et d'été.
20 bls. et demi-bl. anisette, parfait-amour et guignolet.
45 caisses et paniers liqueurs, vin amer, et mérise.
125 caisses vin de Madère, de Tinto, de Malvoisie et de Canarie, en pintes et quarts de bouteille, 1, 2, et 3 douz. par caisse.
300 caisses et barillets tabac manufacturé à Richmond, de différentes marques.
350 caisses verre entier et coupé, faïence et cristal.
500 charrues de King, nos. 1, 2, 3 et 4.
110 douz. haches de Watson.
50 fusils avec leurs bayonnettes.
15 coffres-forts patentés de Delano, à l'épreuve du feu.
16 paquets ficelle à coudre les balles de coton.
2 paquets cirage de Henry & Sons.
51 paquets bottes, brodequins fins et de Russet.
26 paquets papier à impression.
15 paquets papier *cap* et *post.*
barillets de tabac à priser, pois écossés, &c. &c. 15 mars.

MAQUEREAUX, Morue et Harengs.—300 barils maquereaux, 50 demi do. dito, 200 caisses morue, 200 do. harengs, en débarquement du brick Gem, en face de la Douane, et à vendre par

23 fév A. GURNEY, 62, rue Gravier

MAGASIN DE VETEMENS DE PHILADELPHIE,

A LA MODE,

No. 7, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.

LE soussigné a reçu par le navire Benjamin Morgan, de Philadelphie, un assortiment d'habits et surtouts, bleus, noirs et couleurs de fantaisie, pantalons bleus, noirs et autres couleurs; Florentines de soie, noires et autres couleurs, velour noir de Gênes, casimir de diverses couleur, Gilets de diverses étoffes, cravates, mouchoirs de poche, demi-bas de soie anglais, &c. Aussi: un assortiment de vêtemens propres au débit de la campagne, le tout à vendre à bas prix et à des termes accommodants.

17 février JAMES BURK.

MARCHANDISES AMERICAINES—PAPIER A ENVELOPPE, &c.—2 balles Coton à drap écru 4-4 de qualité supérieure; 450 rames Papier à enveloppe; 100 barils Maquereaux No. 3, en débarquement du brick Smyrna, et à vendre par

STETSON & AVERY,

5 mars Rue du Camp.

EN débarquement du bateau-à-vapeur Louisiana,

10 demi barils, mess-porc, qualité supérieure,
470 barils porc, *prime mess cargo,*
8 bts. et 31 barils jambon.
18 bts. plats cotés. A vendre par

SAM. C. BELL.

8 mars. rue du Camp, no. 60.

AVISO AL PUBLICO.

EL señor Dn. Juan Rapalo, tiene el honor de anunciar á las personas que padezcan de su vista y al público en general, que él se encarga de curar á todos aquellos que se dignen ponerse entre sus manos, lisonjeandose al mismo tiempo de haber merecido la confianza del público, remitiendose enteramente á las certificaciones que se hallan mas abajo. Su posada esta establecida en la calle de Sn. Pedro cerca de la cárcel, No. 64.

Nueva-Orleans 15 *de marzo* 1831.

Tres meces habia que un negrito de mi propiedad padecia de un ojo al estremo que temia perdiese totalmente la vista; fui informado que M. Rapalo era profesor de un remedio para los ojos; lo hize llamar; y en 12 dias logró curar totalmente á mi esclavo que desde entonces no sufre en nada de su vista.

21 marzo. BELEFINE BARDOBLE.

Nueva Orleans 7 *de febrero* 1831.

Certifico que el *Sor.* Juan Rapallo, en el espacio de un mes, ha curado uno de mis ojos que me incomodaba al estremo de no poder trabajar, pero gracias á su remedio trabajo actualmente y no sienta ningun incomodidad en el ojo.

Antonio SEDANO.

Yo, Alfred Macarty, es de mi deber el anunciar al público la capacidad y conocimientos en clase de oculista del señor Dn. Juan Rapalo, pues sus cuidados y desvelos le han sido tan eficaces á mi hijo, que, en el termino de quince dias ha recobrado enteramente su vista, que la habia casi perdido, y asi, puedo con toda libertad asegurar al público, que todas las personas que padezcan de su vista, no tienen mas que dirijirse á dicho sujeto, y estoy seguro que serán perfectamente curadas, pues á mi me consta que sus remedios son muy eficaces á todos los que los usan, y que todas las personas que se dignen ponerse entre sus manos serán bien *tratados*

Nueva-Orleans 27 *de octubre de* 1830.

Yo, Furcy Verret, certifico que el señor Dn. Juan Rapalo ha curado en el termino de tres dias, la vista de uno de mis negros, de edad de 34 años, quien hacia *mucho* tiempo que estaba padeciendo cruelmente, pues estaba tan fatal, que todo el mundo hubiéra creido que habia perdido la vista enteramente. El dicho negro ha estado despues de su cura espuesto al fuego en diferentes partes sin haber sentido la mas minima incomodidad.

Nueva-Orleans, 1.° *de enero* 1831

Yo, Augustin Peiret, certifico que el señor D. Juan Rapalo ha curado la vista de mi hija de edad de tres años y medio, quien hacia mas de un mes que estaba padeciendo constantemente, y en el termino de ocho dias ha sido perfectamente curada por el dicho Rapalo.

Nueva-Orleans 29 *de diciembre* 1830.

Yo, Juan Luis Michel, certifico que el señor Dn. Juan Rapalo mediante á sus buenos y eficaces remedios, me ha curado la vista que lo consideraba como perdida, en el termino de cinco dias, con otra particularidad que soy hombre de 60 años, pues si cabe de 5 años que estaba padeciendo mucha y dig de mi vista, me dirij al dicho Rapalo, quien me ha curado perfectamente, no sintiendo ya no siento incomodidad alguna.

Nueva-Orleans, 21 *de octubre* 1830.

Yo, Pedro Duclaivacq, de edad de 56 años, certifico que el señor Dn. Juan Rapalo me ha curado mi vista que creia perdida desde hace mucho tiempo, en el *termino* de tres dias, y gracias á los remedios tan eficaces del dicho Rapalo que me hallo al presente enteramente vuen[illegible] 15 de chero

---

TRAITES sur Boston, New-York, Philadelphie et Paris, à vendre par

(20 dec.) H. FERRET & CHARBONNET

VENTES PAR LE MARSHAL.

A. B. Leary vs. *A. Menial.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente vendredi 25 mars courant, à midi, au coin des rues de Chartres et St. Louis, un CHEVAL saisi dans l'affaire ci-dessus.

17 mars L. DAUNOY, marshal.

R. Ball & co. vs. le capit. Ignacio de la goëlette Sun et ses propriétaires.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, samedi 9 avril prochain, à midi, à la Bourse, la goëlette Sun, ses agrès, appareaux et ameublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus.

8 mars. L. DAUNOY, marshal.

Plicque & Le Beau *vs.* Atte. Molière, f. d. c. l.

EN vertu d'un writ et un alias fieri facias, à moi adressés par l'hon. Ch. Maurian, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi 11 avril prochain, à midi, à la Bourse, une mulatresse nommée Betzy, saisie dans l'affaire ci-dessus.

8 mars. L. DAUNOY, marshal.

TABLEAU DE CAÏN DE DAVID.

LES citoyens de la Nouvelle-Orléans, sont respectueusement prévenus que le célèbre tableau de **CAIN** méditant la mort d'Abel, par David, restera exposé pendant quelque tems, rue de Chartres, No. 3, à trois portes, de la rue du Canal.

Ce beau tableau est généralement reconnu comme étant du premier ordre, et dans aucune de ses productions son auteur n'a dépolyé d'une manière plus heureuse, ses magiques talens. Il a dédaigné tous les accessoires, et s'est appliqué à attirer toute l'attention sur le groupe sublime de Caïn, sa femme et ses enfans.

Tous les jours à partir de 9 heures du matin

Prix d'Entrée:—50 cents, enfants demi prix.

Abonnement $1. 31 janv—2m

A VENDRE par les soussignés, à leur magasin, rue Royale.

50 paniers Champagne mousseux.
40 caisses vin de Bourgogne.
6 caisses vin de l'Hermitage.
100 barriques vin rouge.
14 quarts et demi-pipes madère de Londres, qualité supérieure.
10 caisses vraie absynthe.
2 caisses couvertures.
3 caisses *ruban* de satin
500 barillets clous coupés, assortis
210 paquets fil de fer assorti, à l'usage des chaudronniers.
7 bques, ferblanterie assortie, et lanternes garnies en corne.

Aussi, un joli assortiment de pendules, montres, bijouterie et outils d'horloger.

10 janv. T. NICOLET & CO.

POIVRE & HUILE DE LIN.—50 sacs poivre de Sumatra,—30 bls. huile de lin, à vendre par *STETSON et AVERY,*

27 jan. Rue du Camp, No. 27.

AVIS AU PUBLIC—Le sieur Jean Rapalo, annonce aux personnes qui sont affectées de la vue, qu'il entreprend leur cure, et ose se flatter de mériter la confiance du public en lui soumettant les certificats ci-après.

Sa demeure est toujours rue St. Pierre, près de la prison, No. 64.

Je certifie que M. Jean Rapalo a traité ma fille Marie-Louise, âgée de 11 ans, qui souffrait d'un mal qui lui était venu dans un œil, dans dix jours par le moyen de son remède, la guérison c'est manifestée, et en preuve de la cure, je lui donne cet écrit ce jour.

Nlle.-Orléans, ce 17 mars 1831.

19 mars. VICTOIRE SOUFFRAIN.

Nouvelle-Orléans, ce 15 *mars* 1831.

Il y avait environ trois mois que mon jeune nègre, nommé Charles, avait un œil affecté et je craignais qu'il ne perdit entièrement la vue, lorsque j'appris que M. Rapallo était possesseur d'un remède pour les yeux; je fis appeler ce monsieur, qui, au bout de douze jours, lui a parfaitement rendu la vue, et depuis ce temps mon esclave ne souffre plus de son œil.

BELEFINE BARDOBLE.

Nouvelle-Orléans, 7 février 1831.

Je certifie que M. Jean Rapallo a guéri dans un mois de temps, un de mes yeux qui m'incommodait tellement que je ne pouvais plus travailler, mais grâce à son remède je travaille maintenant et n'éprouve aucune affection à la vue.

ANTOINE SEDANO.

Nouvelle-Orléans, ce 1er janvier 1831.

Je certifie que M. Jean Rapalo a guéri en trois jours, les yeux d'un de mes nègres (l'âge de 34 ans) qui en était très incommodé depuis plusieurs mois, au point de se conduire avec peine momentanément; il a été depuis exposé au feu et à différents travaux sans se ressentir de cette dite incommodité.

FURCY VERRET.

Je certifie que M. Jean Rapalo, a traité les yeux de *mon enfant,* âgé de 3 ans et demi, qui était affligé depuis un mois; il avait presque perdu la vue; en huit jours il a été parfaitement guéri.

Nlle.-Orléans, 20 décembre 1830.

AUGUSTINE PAIRET.

Je certifie que M. Jean Rapallo a traité mes yeux que je croyais perdus; par ses remèdes, je me trouve très bien à présent, il a fait son traitement dans trois jours.

Nlle.-Orléans, le 27 octobre 1830.

PIERRE DUCLAIVACQ, âgé de 56 ans.

Nouvelle-Orléans, 12 *Octobre* 1830.

MR. JN. RAPALO,

Monsieur,—Il est de mon devoir de reconnaître vos capacités comme oculiste, et particulièrement vos connaissances sur la partie la plus sensible du corps: l'œil. Votre ordonnance et vos avis ont très-bien réussi auprès de ma fille (âgée de 7 ans); et en quinze jours elle a parfaitement recouvré la vue. Vous avez, Monsieur, la liberté de faire connaître au public si vous le jugez convenable, (comme je suis certain que beaucoup d'individus sont attaqués de cette maladie,) toute la confiance que j'ai dans votre remède, et la parfaite assurance que vous pouvez guérir tous ceux que vous entreprendrez.

Je suis avec respect, monsieur,

Votre humble serviteur,

ALFRED McCARTY.

Nouvelle-Orléans, 27 *octobre* 1830.

Je certifie que M. Jean Rapalo m'a guéri la vue, par son traitement, dans l'espace de cinq jours. Je suis âgé de 60 ans, et depuis environ cinq années mes yeux étaient affectés.

6 janv.—3m JEAN LOUIS MICHEL.

A LOUER, sept beaux magasins à trois étages, situés rues Conti et Levée, livrables à dater du 1er. mars prochain. S'adresser à H. PERRET & CHARBONNET

15 fév. ou à JOHN GARNIER.

MAQUEREAUX.—42 barils maquereaux No. 1, et 66 dito du No. 2, en débarquement du brick William, de Boston, à vendre par *STETSON & AVERY.*

29 janv. No. 27, rue du Camp.

JEAN CHADIZ a l'honneur de prévenir respectueusement le public qu'il vient de transporter sa Boutique de *BARBIER,* de la rue Royale à la rue de Chartres, vis-à-vis Bonras. Il espère, par ses soins et son assiduité mériter la confiance et l'encouragement du public.

Pour ce qui concerne la partie de CHIRURGIE-DENTAIRE, il prévient les dames et messieurs qui désireraient l'employer, qu'il *continue* toujours à se tenir, à cet effet, dans la maison N° 301, rue Royale, près la rue St.-Philippe.

22 février—1m

---

50 BARILS brai, 50 do. Goudron, 50 do. Resine et 5 do. Essence de Therebentine, à vendre par

2 mars J. W. ZACHARIE & co.

AVIS.

ATTENDU que Hubert Trolle, sheriff et collecteur des taxes de la paroisse de l'Ascension, s'est adressé à moi, demandant que deux effets souscrits par lui, conjointement avec Antoine Peytavin et Pierre Arnieux, ses cautions, le 25 août 1826, le premier pour la somme de six mille piastres et le second pour la somme de cinq-mille-cent-vingt-cinq piastres; que les effets souscrits par lui conjointement avec ses cautions, Ant. Peytavin et Baptiste Molbre, le premier comme, Shériff, pour la somme de six mille piastres, et le second comme collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois piastres et soixante-et-quinze cents, le 1er. février 1827; que l'effet souscrit par lui conjointement avec ses cautions, Narcissé Sandy et Baptiste Molbère, collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois piastres et soixante-et-quinze cents, le 17 janvier 1828; que les effets souscrits par lui *conjointement* avec ses cautions, Narcisse Landry et Baptiste Mollère, le premier comme Shériff, pour la somme de six mille piastres, le 23 février 1829, et le second comme collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois piastres et soixante-et-quinze cents, le—février 1829, et le dernier comme collecteur des taxes, pour la somme de six mille-trois-cent-soixante-huit piastres, le 11 janvier 1830, soient cancellés, rayés et annulés, aussi bien que les hypothèques qui en résultent:

Avis est par le présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du [illegible]aire d'état, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles les dits effets et hypothèques qui en résultent ne seraient pas cancellés et annulés.

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la Nouvelle-Orléans le 28 février 1831, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante-cinquième année.

A. B. ROMAN.

Par le gouverneur,

GEORGE A. WAGGAMAN,

7 mars—30 Secrétaire d'Etat.

AVIS.

ATTENDU que Louis Daunoy, de la Nlle.-Orléans, s'est adressé à moi demandant que trois effets, le premier souscrit par lui conjointement avec Prosper Marigny et Eugène Macarty, ses cautions, pour la fidèle exécution de ses devoirs comme Marshal de la ville de la Nouvelle-Orléans, le 20 de [illegible]bre 1827: le second, souscrit par lui conjointement avec Prosper Marigny et Jean Guérin, ses cautions, pour la fidèle exécution de ses devoirs comme Marshal, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le 20 février 1829: le troisième souscrit par lui conjointement avec J. L. Lewis, sa caution, le 21 août 1829, aux mêmes fins que les deux précédents, soient cancellés, rayés et annullés, ainsi que les hypothèques qui en resultent:

Ces présentes sont pour donner avis à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les trente jours qui suivront la dernière publication d'icelles, les causes pour lesquelles les dites hypothèques ne seraient pas rayées et annulées.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et le sceau de l'Etat, le vingt-sixième jour de février mil-huit-cent-trente-un et de l'Indépendance des Etats-Unis la cinquante cinquième année.

A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur,

GEORGE A. WAGGAMAN,

4 Mars—30 *Secrétaire d'Etat.*

Nouveau Magasin

DE LINGERIE ET NOUVEAUTES.

Rue de Chartres, No. 152, entre celles Toulouse et St. Louis.

MMES. DUMAS & CIE. ont l'honneur d'annoncer au public et particulièrement aux Dames que, nouvellement arrivées de Paris, par le navire Isaac Hicks, elles apportent avec elles un fort joli assortiment d'objets nouveaux et très fins. Broderies de Nancy et de Paris sur tulles bobins, mousselines, et batistes, mouchoirs de baptiste depuis $4 jusqu'à $25, cheminettes, fichus-colerettes de tous genres, ceintures, nœux de velours brodés et autres; de satin, de rubans, de crêpe; fleurs, écharpes brodées et velours, gants de dames &c. &c. faux cols pour homme, lorgnettes jumelles, binocles, lorgnons, face-à-mains, et plusieurs autres objets assortissants.

Indépendamment du dit assortiment qu'elles s'efforceront de maintenir dans les genres les plus nouveaux, elles offrent de même leur service pour toutes sortes d'ouvrages de lingeries, ainsi que pour robes, corsets, toilettes de bals et de ville, bonnets, collerettes &c.; elles entreprendront les trousseaux de noces, baptêmes et autres. Les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance, y trouveront le zèle et les soins que commande un vif désir de leur plaire. 19 fév.—15

LES soussignés viennent de contracter une société à l'effet de faire généralement les courtage par commission et les affaires de Bourse. Ils tiennent également un registre ouvert pour tout ceux qui peuvent demander toute espèce d'emploi, et pour ceux qui désirent en donner. En outre, ils se chargeront de faire avec ponctualité des achats et ventes de propriété quelconques. Leurs prix, dans toutes les occasions, seront modérés.

DOYLE & BROWN.

19 fév.—6m. Rue Conti, no. 31.

A VENDRE par Madame Ve. **YVES LE BLANC,** graines fraiches de toutes espèces; reçues de France, comme suit:

Chous d'York, chous Cubus (gros), chous royal pain de sucre, chous durs de Hollande, aubergines violettes, carottes rouges longues, et dito courtes, betteraves roses longues, radis roses saimonés, raves longues roses, épinards, gros poireaux, oignons rouges, ciboules, céleri plein bleu, dito plein rose, chicorée frisée de Meaux, dito scarole, sulsifix, bêtes ou curdes blanches, persil ordinaire, dito frisé, roquette, cresson de fontaine, laitue paresseuse blonde, dito impériale, dito Batavia, asperges, tomates, piments doux, &c. &c. 1er. fév.

GUILLAUME a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant, rue d'Orléans entre le café Tricolore et celui de l'encoignure Bourbon et Orléans; il espère mériter l'estime des personnes qui l'honoreront de leur présence, par l'exactitude qu'il mettra à les servir et par la délicatesse des mets; il se chargera comme par le passé de toutes sortes de commande concernant son état, repas de noces et de corps; et il a chez lui des salons pour les dames et sociétés particulières au premier.

L'entrée des salons n'aura aucune communication avec le restaurant, ou entrer[illegible] le corridor qui conduit aux salons. Il [illegible] une très-belle salle à l'Hotel de la Mar[illegible] pour mettre 300 couverts.

Il prévient aussi le public, qu'il [illegible] pour le susdit hôtel au [illegible] des Bains, [illegible] verts l'été et l'hiver.

FOIN—200 balles foin en [illegible] du brick Henry, à vendre par

J. W. ZACHARIE & co.

LOTERIE

DE L'ÉGLISE EVANGÉLIQUE

FRANCHISE—CLASSE No. 13.

PAS DE BILLETS BLANCS!!

27 *numeros*—4 *roues.*

D. MALCOLM, *Commissaire.*

Le Tirage aura lieu le Samedi, 26 Mars 1831.

PROSPECTUS:

1 lot de	$6000	1 lot de	642
1 " de	2000	6 " de	450
1 " de	1500	6 " de	300
1 " de	1200	6 " de	150
1 " de	1000	et d'autres plus petits.	

PRIX DES BILLETS:

Billets entiers $4 50, moitiés $2 25, quarts $1 12½; Livrets de 9 billets entiers $40,50, ne pouvant gagner moins de $18; livrets de coupons en proportion. S'adresser au bureau du DIRECTEUR, rue de Chartres, No. [illegible]

17 Mars

COUR DE PAROISSE pour la Paroisse et la Ville de la Nouvelle-Orléans, le 2 mars 1831.—Présent l'honorable James Pitot.—*John Eberhard Ruff* contre *ses créanciers.*—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en pleine Cour, le 24 de ce courant, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire